

sur un pied de parfaite égalité avec tous nos concitoyens, quelles que soient leurs origines, leurs traditions, et leur culture." (1665 du Hansard 3 février 1953).

Le cas de M. A. J. Chong, dont le nom chinois est Chong Sick, illustre bien la suprémacie manifeste de certains règlements sur les droits d'un citoyen canadien à cause de son origine chinoise. M. Chong a été naturalisé en janvier 1929. Il est grossiste dans le quartier chinois de Toronto et il est l'un des quelques interprètes dont la Cour réclame les services. Peu après le relèvement à vingt-cinq ans, dans des circonstances particulières approuvées par le ministre, de la limite d'âge prévue pour l'entrée des enfants, M. Chong a demandé l'entrée de son fils Kuo Zian, tout juste avant son vingt-cinquième anniversaire. Les fonctionnaires de l'immigration de la région du centre n'ont pas envoyé sa demande, la gardant sous examen en attendant une décision sous prétexte qu'il "n'entre pas dans les catégories de personnes admissibles au pays". Telle est la réponse que comporte le règlement à un homme qui est citoyen canadien depuis 1929. Honorables sénateurs, les règlements n'ont pas toujours gain de cause. L'honorable Colin Gibson, lorsqu'il était ministre, a passé outre au règlement et a accordé le droit d'entrer en permanence à un homme d'affaires chinois dont le lieu de résidence était Hong-Kong, ainsi qu'à sa femme et à six enfants. Cette famille vit à Toronto et elle a demandé la citoyenneté. L'intéressé, M. Lem, exploite un gros commerce d'importation et d'exportation.

L'hon. M. ROEBUCK: Il est très bon citoyen, car, soit dit en passant, je le connais.

M. KELLY: Autres faits intéressants, lorsque les résidents chinois s'adressaient au greffe de la cour pour obtenir leurs papiers de citoyenneté, ils n'étaient pas autorisés à inscrire sur leurs formulaires de demande les noms de leurs enfants âgés de plus de dix-huit ans, parce que, pour employer les paroles du greffier, ils ne peuvent d'aucune façon entrer au pays, alors pourquoi se préoccuper de leurs noms". Telle est l'influence des règlements sur des greffiers qui s'en occupent depuis trop longtemps.

Cette attitude a causé des difficultés à K. F. Chong, connu sous le nom de Cong Kee Foo. Son fils aîné Hai Gnu, avait plus de dix-huit ans lorsqu'il a fait entrer sa femme et sa famille au Canada. Naturellement, il n'a pas été fait mention du fils aîné, parce qu'il ne pouvait d'aucune façon entrer au pays. On a dit à celui-ci de s'occuper de sa grand-mère et des biens laissés en Chine. La grand-mère est morte en 1949 et les communistes se sont emparés des biens. Le fils s'est réfugié à Hong-Kong. Il est le seul membre de la famille en dehors du Canada. M. Chong, son épouse, deux fils et une fille sont ici au Canada et le frère de M. Chong, M. Chong Kee Lim, son épouse et trois fils sont également ici. Tous ont soumis d'amples preuves confirmant le degré de parenté déclaré, soit que Chong Hai Gnu et le fils de Chong Kee Foo, citoyen canadien, et certes, ce témoignage de la famille devrait suffire. Non pas, il n'y a aucune mention du fils sur la demande, alors le fonctionnaire posté à Hong Kong pense autrement, ou l'on invoque d'autres prétextes aussi futiles, et, encore une fois, on n'accepte pas les déclarations essermentées de personnes responsables qui sont réellement au courant des faits.

M. Henry Lee, marchand de Toronto, est aussi journaliste au bureau du Shing Wah Daily News. Son nom chinois est Lee Hung Kang. Je le connais très bien, et j'ai la plus haute idée de son intégrité. Son fils cadet, Chung Yee, est aussi à Hong-Kong, mais l'aîné ne peut quitter le continent à cause de la vigilance des communistes. Les fonctionnaires veulent faire subir à ces garçons un examen oral pour vérifier leurs dires, car le seul témoignage qui confirme ceux-ci est celui du père. Un tel témoignage n'est manifestement pas suffisant aux termes du règlement qu'appliquent ces préposés à Hong-Kong. On a amplement la preuve que le garçon est le fils de Henry Lee et je suis parfaitement sûr que si M. Lee était d'une autre origine les fonctionnaires de l'immigration prendraient sa parole.